

Session plénière du 20 juin 2024

Réunis ce jeudi 20 juin en session plénière, les élus du conseil départemental ont adopté des décisions dans les domaines de l'environnement et de l'éducation et délibéré sur le compte administratif 2023 et le budget supplémentaire 2024.

Hommages à Pierre Torset :

Philippe Gouet a ouvert la séance par une minute de silence en hommage à Pierre Torset, ancien premier adjoint au maire de Romorantin-Lanthenay et conseiller général décédé le 19 juin dernier dans sa 96^e année.

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Un nouveau schéma départemental des [Espaces Naturels Sensibles \(ENS\) de Loir-et-Cher](#) a été adopté : couvrant la période 2024-2034, il définit la stratégie à mener sur ces sites naturels qui font partie des compétences des départements depuis la loi du 18 juillet 1985. Élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs liés aux ENS de Loir-et-Cher, ce document opérationnel tient compte de l'évolution des attentes sociétales, des compétences des collectivités, des connaissances scientifiques et de l'enjeu climatique qui concerne aujourd'hui toutes les politiques publiques en définissant des objectifs et des actions à mettre en œuvre en termes de gestion, de connaissance ou de valorisation.

Dans le cadre du [plan Le 41 en bonne santé](#) et pour répondre au déficit de vétérinaires spécialisés dans les soins aux animaux d'élevage (seulement trois cabinets disposent de vétérinaires formés pour intervenir en milieu rural dans le département), le conseil départemental adopte le plan « Vétro 41 » afin de pallier ce manque et préserver le service à l'élevage, la santé publique, ainsi que l'attractivité de la région Centre Val-de-Loire. Inscrit dans l'[Agenda 41-Agri 2030](#) voté le 14 décembre dernier, ce plan inclut des aides aux vétérinaires contribuant à la santé publique et assurant la continuité des soins aux animaux d'élevage. Il vise également, en partenariat avec [Be LC Agence d'attractivité](#), à attirer de nouveaux étudiants et jeunes praticiens pour renforcer ce maillage vétérinaire sur l'ensemble du territoire.

Une subvention de 80 000 € a été attribuée à la société [Les Abattoirs du Perche Vendômois](#) au titre de l'appui aux efforts de modernisation des infrastructures locales pour soutenir la filière élevage et la commercialisation locale des produits transformés sur site notamment en direction des cantines des collèges.

Éducation

Une subvention d'un montant total de 445 573 € est attribuée aux 10 collèges privés du département au titre de l'aide à l'entretien des locaux.

Budget

Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente rapporteur du budget, a présenté les comptes de gestion et administratif 2023 ainsi que le budget supplémentaire 2024. En dépit d'une gestion rigoureuse et vertueuse, la situation budgétaire du conseil départemental, à l'instar de l'ensemble des départements, se tend très fortement.

Compte de gestion 2023 :

Les résultats des comptes de gestion de l'année 2023 du budget principal et des budgets annexes concordent précisément avec ceux du compte administratif 2023, qui affiche un excédent brut consolidé de 25,2 M€.

Néanmoins, comparé à celui de 2022, qui s'élevait à 29,6 M€, le solde brut strictement inhérent à 2023 est négatif à hauteur de 4,4 M€, confirmant l'aggravation de l'[effet ciseaux](#) (baisse des recettes et augmentation des dépenses sociales) déjà identifié l'an passé.

Ce solde excédentaire sera exclusivement consacré au [plan pluriannuel d'investissement \(PPI\)](#) de la collectivité et financera donc la section d'investissement.

Parmi les recettes, les [droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#) se sont très fortement contractés (-12 M€, en baisse continue) alors que les dépenses relatives aux compétences sociales de la collectivité ont tout aussi fortement augmenté (+14 M€). En comparaison du compte administratif 2022, les recettes de fonctionnement ont ainsi évolué de 0,9 % seulement (soit +3,6 M€) alors que les dépenses ont subi une hausse de +7,0 % (soit +23,6 M€).

La hausse des dépenses de fonctionnement relatives aux solidarités s'explique principalement par celle du secteur de l'enfance/famille avec une variation de +8,8 M€ (soit +16%) du fait non seulement du nombre d'enfants pris en charge mais aussi par l'augmentation des coûts d'hébergement ainsi que les revalorisations salariales décidées par le [Ségur de la santé](#). Pour mémoire, cette hausse, observée dans l'ensemble des Départements, était déjà de 9,5 M€ entre 2021 et 2022.

Concernant les ressources humaines, l'évolution se situe à 6,2%, soit +4,3 M€. Cette hausse s'explique en grande partie par des mesures nationales subies en année pleine par la collectivité avec l'augmentation du point d'indice et le complément de traitement indiciaire institué par la loi rectificative des finances 2022 et faisant suite au Ségur de la santé.

En ce qui concerne les secteurs des mobilités, des bâtiments, et des collèges, les dépenses augmentent de +10,2 %, soit 1,8 M€ (contre +14,6% soit +2,9 M€ en 2023). L'effet de l'inflation explique en grande partie cette augmentation et notamment concernant les dépenses liées à l'énergie.

Budget supplémentaire 2024 :

Le projet de budget supplémentaire (BS) reprend le solde consolidé du compte administratif 2023 qui s'élève à 25,2 M€. Celui-ci sera intégralement consacré au financement des investissements.

Le fait marquant de ce budget supplémentaire consiste en la correction à la baisse pour 4 M€ de la prévision de recette DMTO. Ce mouvement à la baisse est notamment compensé par 2 M€ de recettes complémentaires dans le domaine des solidarités ce qui limite à 1,7 M€ la diminution globale de recettes.

Les dépenses de fonctionnement doivent être augmentées de 4,7 M€. Il s'agit, pour 2,6 M€, d'ajustements relatifs aux solidarités qui concernent principalement les prestations d'hébergement dans le secteur du handicap et des personnes âgées.

Hors reprise de ce résultat consolidé 2023, le projet de budget supplémentaire s'établit à +5 M€ en dépenses et +1,1 M€ en recettes, hors ajustement de l'emprunt inscrit traduisant un net effet ciseaux dépenses/recettes, conséquence de l'évolution du contexte socio-économique.

Les recettes d'investissement sont réévaluées de 2,8 M€.

Les mouvements opérés en dépenses d'investissement dans ce projet de BS sont très stables et enregistrent une légère augmentation de + 200 000 € (contre +1,1 M€ en 2023).

Par ailleurs, ce projet de budget supplémentaire permet une diminution de l'emprunt inscrit de 21 M€ (à l'issue de ce budget supplémentaire l'emprunt inscrit s'élève encore à 36,7 M€).

Le projet de budget supplémentaire 2024 s'élève à 30,3 M€ en dépenses et à 30,7 M€ en recettes, soit un suréquilibre global de 427 346,44 €.

« En dépit de notre gestion vertueuse, nous n'échappons pas à la situation financière très préoccupante de l'ensemble des Départements. Sans plus aucune autonomie financière, il est désormais très rapide de passer d'un contexte de gestion saine et maîtrisée à une situation d'alerte marquée. » a déclaré Claire Foucher-Maupetit.

« Les nombreuses alertes relayées ces derniers mois n'étaient malheureusement pas exagérées. La situation budgétaire de notre collectivité comme pour l'ensemble des départements est fortement préoccupante. Il nous faut trouver des pistes d'économie et lors de notre séminaire financier de septembre prochain, nous devons établir des choix et prioriser notre PPI. Le maintien de nos soutiens aux communes et aux associations restera néanmoins un effort incontournable malgré notre situation financière qui se dégrade. » a conclu Philippe Gouet, président du conseil départemental.